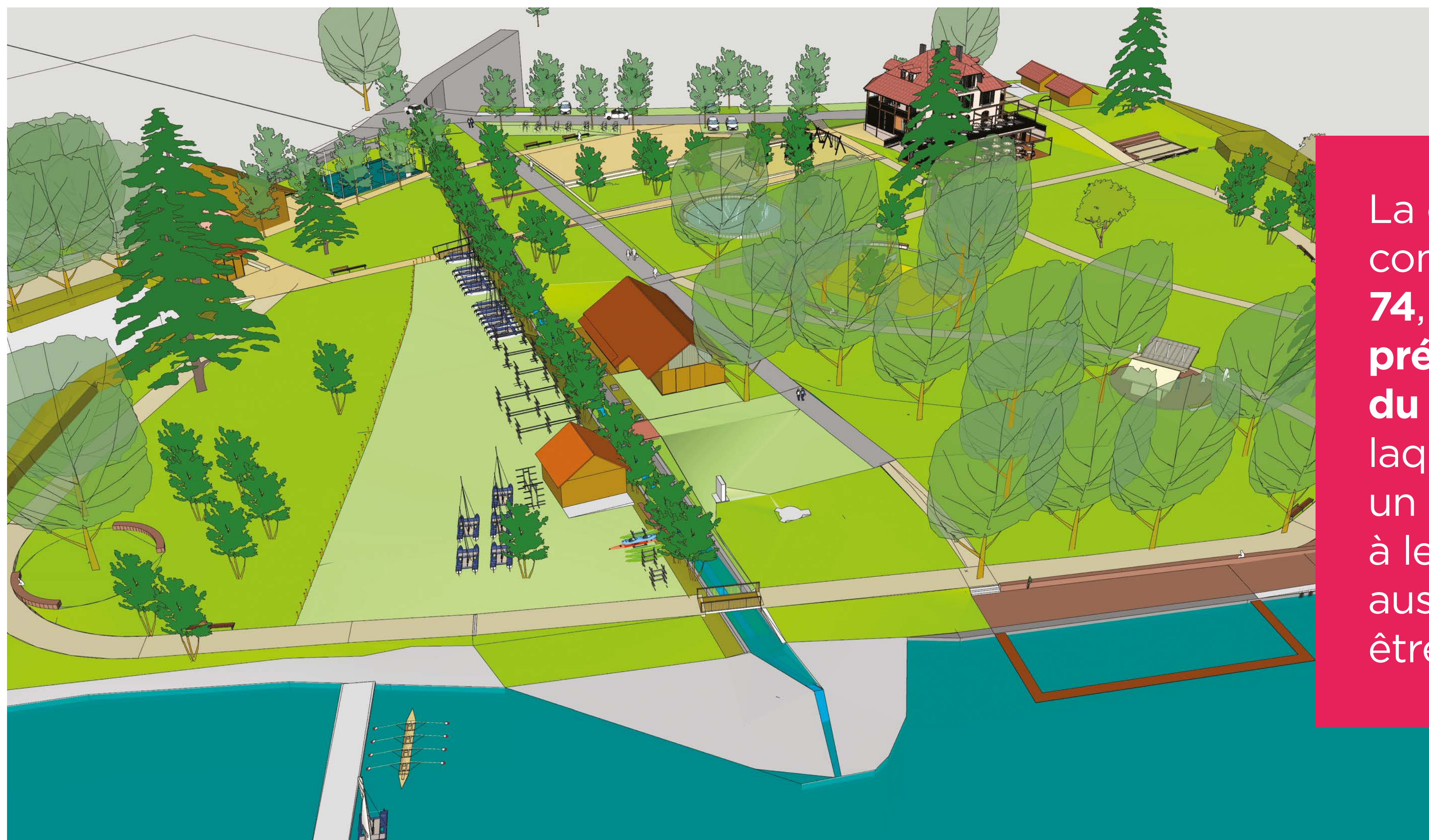




Talloires-Montmin

Le front de lac



La commune de Talloires-Montmin a confié une **première mission au CAUE 74**, celle de réaliser une **étude globale préalable sur les espaces publics du bourg de Talloires**, étude à travers laquelle le CAUE a pu déterminer un certain nombre d'objectifs relatifs à leur réaménagement et lui permettant aussi d'estimer les budgets pouvant être alloués à ces derniers.

À partir des conclusions de l'étude du CAUE, deux principaux projets ont émergé pour la commune :

- L'aménagement du front de lac
- Le réaménagement de la place du Lavoir et de ses accès

Ces missions ont fait l'objet d'un appel à mise en concurrence en 2023 et en 2024 afin d'enclencher la **deuxième étape : le recrutement d'un maître d'œuvre**.

A travers des projets comme ceux exposés, il est possible de faire participer les habitants et les habitantes. C'est ainsi que la commune a souhaité durant la phase conception, **l'organisation de moments de concertation comme en témoignent les soirées organisées en février et en juin 2024 pour l'aménagement du front de lac**.



Ateliers participatifs du jeudi 26 février 2024

AMÉNAGEMENT DU FRONT DE LAC

1) Dans le cadre d'une tranche ferme, de février à décembre 2025

(hors juin, juillet et août), les travaux suivants seront réalisés :

- Aménagement des berges du lac : escaliers de descente vers le lac, deck, piscine lacustre, ponton flottant, sentier de promenade, dispositif de descente vers le lac pour les personnes à mobilité réduite.
- Aménagement des rives du nant de Craz : adoucissement de la rive ouest, aménagement ponctuel d'assises en gradins sur la rive ouest, installation de trois nouvelles passerelles, aménagement sur la rive ouest d'une aire de stationnement pour les embarcations du CNT.
- Port : installation d'une nouvelle plateforme de mise à l'eau.

Le coût de ces travaux est estimé à 682 920 € HT.

2) Dans le cadre d'une tranche optionnelle seront réalisés les travaux sur la partie haute du front de lac, savoir : aires de jeu pour enfants, placette des événements, parking, végétalisation, finalisation des circuits de promenade, aménagement de la route du port, pose d'un contrôle d'accès.

Le coût de cette tranche optionnelle est de 1 016 590 € HT. La date de réalisation des travaux sera fixée par le conseil municipal en fonction des disponibilités financières de la commune, celle-ci souhaitant mettre en application le principe de prudence budgétaire (durée prévisionnelle de 8 mois).

Le financement sera assuré par la commune et par le Département. Dans la limite d'un montant de 1 000 000 € le Département fixera librement la part de la subvention attribuée sur certains travaux choisis par lui. Comme proposé par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, dans le cadre de sa politique tourisme et plus particulièrement du PLAN LACS, la commune a sollicité une subvention à hauteur d'1 million d'€ sur l'ensemble du projet (tranche ferme et optionnelle).

